

Quatre nouvelles Réserves en Loire-Atlantique

par R. GAUTRON

A la réserve de la Pierre Percée (D.P.M.) sont venues s'ajouter cette année quatre nouvelles réserves situées dans les marais salants de la Presqu'île guérandaise. Pour trois d'entre elles, les terrains ont été acquis par la S.E.P.N.B., grâce aux dons recueillis au moment de la marée noire provoquée par l'*Amoco Cadiz*. Pour la quatrième, une héronnière, il s'agit d'une convention entre le propriétaire et la S.E.P.N.B.

SALINE DU GRAND QUIFISTRE

Elle comporte 39 œillets de marais salants avec leurs dépendances. Ce qui représente plus de 5 ha dont une partie en biens, non délimités, communs entre plusieurs propriétaires (vasières, cobier). Cette saline, inculte depuis plus de 20 ans, a été achetée 210 F l'œillet, soit 8 190 F. Elle est située près du village de Boulay, sur la commune de Saint-Molf, et fait partie d'un complexe de marais salants, pour la plupart abandonnés, en très mauvais état, et menacés par le comblement (résidences, terrains de camping, décharges, etc...) ou par l'aquaculture.

Le but de cet achat est la remise en état de cette saline, afin de conserver une activité salicole dans cette partie du marais. Un chantier a eu lieu le 30 septembre 79 sur cette saline, afin d'aider le jeune paludier qui l'exploitera. D'autres chantiers auront lieu en avril, car tout est à refaire (après 20 ans, la nature a repris ses droits). Cette saline devrait produire du sel à la saison 80.

SALINE MIREBELLE

Elle comporte 15 œillets incultes, sur la commune de Guérande, au cœur des marais salants (3 000 F). Comme la précédente, elle sera remise en état pour la culture du sel.

SALINE LENIVIQUEL

Cette saline comprenait 16 œillets et est depuis longtemps abandonnée. Elle a été acquise pour 3 200 F. L'ancienne saline et

ses dépendances sont un des sites les plus fréquentés par les hérons cendrés qui s'y comptent par plusieurs dizaines, en repos ou en nourrissage. Elle sera laissée en l'état. Quelques aménagements pourront éventuellement s'y opérer pour favoriser la nidification de sternes.

HERONNIERE

Seule héronnière de la Presqu'île, elle compte une centaine de couples de hérons cendrés. Menacée par un abattage intempestif en pleine nidification en 1979 (quelques nids détruits), cette héronnière fera l'objet de quelques aménagements afin d'assurer tranquillité et prospérité à ces oiseaux déjà menacés ailleurs (estuaire de la Loire). Un crédit exceptionnel de 10 000 F, obtenu lors du passage de l'émission « Les Mordus » de France-Inter, et destiné à la protection du Héron cendré, verra là un début d'utilisation.

DES PROJETS

Le principal site de nidification des marais salants fera l'objet de toute notre attention en ce moment. Les lecteurs m'excuseront de ne pas localiser plus précisément ce site, pour des raisons qu'ils comprendront. Des travaux de démoustication par lutte physique (montée des eaux salées) ont mis en péril les nids (échasses, avocettes, sternes...) lors de la saison passée. Notre surveillance continue des niveaux d'eau et nos contacts avec les responsables de la démoustication ont permis de trouver des solutions pour sauvegarder ce site exceptionnel. La mise en réserve reste la solution idéale...

Dans les marais de Saint-Molf, une colonie d'échasses a connu des pertes importantes au cours de la saison 79 : dérangements quasi-permanents, nids et œufs piétinés par un troupeau de bovins en liberté sur le site. Des recherches et des contacts sont en cours pour protéger cette colonie.

D'autres salines sont en vente, la prospection continue...

Une héronnière, située sur le bord de la Loire, voit son avenir gravement menacé par les travaux d'aménagement du Port Autonome. L'effectif de cette héronnière diminue chaque année, le dérangement, les travaux proches, les perturbations subies par le milieu, en sont la cause. Ces travaux, entrepris avant la parution des résultats de l'étude préliminaire et contre un avis défavorable du ministère de la Culture et de l'Environnement, ont poussé la S.E.P.N.B. à engager un procès, actuellement en cours, contre le Port Autonome.